

D'un continent à l'autre

Une fois n'est pas coutume



Par Abderrahman El Fouladi

Nous cédon, ce mois-ci, cette tribune à deux membres de notre lectorat qui ont réagi, l'un à l'article « Maroc, Sahara, qu'elles frontières ? » et l'autre à notre Édito du mois dernier.

Ceux qui s'attendent (et attendent) de nous lire ce mois-ci, en auront pour leur attente le mois prochain. Place donc à nos lecteurs :

E. Afifa RÉAGIT À NOTRE ÉDITORIAL DU MOIS DERNIER

D'après ma modeste expérience en tant que membre de conseils d'administration, dans des associations marocaines et d'autres québécoises, la différence de perception, de compréhension et de fonctionnement est aussi énorme que la distance qui existe entre les deux rives de l'Atlantique. Je m'explique :

Primo: Concernant l'élaboration et la compréhension de la mission pour tous les membres du CA : Les organisations québécoises ont une mission claire, réaliste et qui part des besoins de leurs membres; La mission sert comme base de travail et chaque fois qu'un nouveau conseil se forme, la première séance est consacrée à lire, informer et discuter la mission en vue de préparer un plan d'action.

Secundo: Concernant les postes : La perception qu'à un marocain et un québécois par rapport au terme de Président est totalement opposée ; Pour un québécois, un Président veille au bon déroulement de la séance, partage les informations, prend des décisions avec

les autres selon l'ordre du jour, coordonne et fait le suivi des décisions prises etc....

Un Président de CA dans la tête d'une majorité de marocains devient le propriétaire de l'association, ne partage aucune information, ne présente aucun bilan, prend des décisions unilatérales, représente à lui seul l'organisme dans certaines rencontres officielles, impose sa vision des choses, attend que les autres travaillent pour lui et pense qu'il est au dessus de tous les autres et surtout prend les autres membres comme des adversaires et veut garder le poste à vie.

Tercio: Les organisations québécoises offrent des formations pour leurs membres de CA pour qu'ils soient performants durant leur mandat qui ne peut jamais excéder 2 ans renouvelables deux fois. Dans nos organisations, à nous marocains, les gens restent à leurs places 10 ans et sans résultat, c'est pourquoi on n'avance pas !

la question qui se pose d'elle même : La communauté marocaine est-elle prête à travailler d'une manière efficace ou va-t-on continuer à fonctionner de la même manière et se tirer dans les pattes les uns les autres ? !

N.B: Personnellement, je me suis retirée il y a plus d'une année du tissu associatif marocain où j'ai beaucoup donné et investi sans jamais pensé à mon intérêt personnel. Le seul intérêt que j'avais, c'est que je voulais me ressourcer auprès des miens et profiter de leurs expériences mais malheureusement c'est un champ aride !

Et quand vous écrivez dans votre éditorial « qu'il faut primer l'intérêt de la communauté sur l'intérêt personnel » je ne suis pas d'accord avec vous, car les deux intérêts doivent travailler en concert. Car jamais on fait une action sans avoir un intérêt à la faire. Il faut juste faire la différence entre un intérêt personnel bienveillant et un intérêt personnel déviant ! Le travail associatif est, en effet, un système social et tout système social doit pouvoir se ressourcer pour continuer à vivre.

E. Afifa.

Merci Mme pour cette réaction.

A. SBAÏ RÉAGIT À L'ARTICLE DE YASSINE EL FOULADI « MAROC, SAHARA, QUELLES FRONTIÈRES » ? MCE, Vol. X, N°4, Avril 2012, page 8.

(...) L'Algérie s'est réellement trouvée en contradiction historique quand elle a dénoncé les séparatistes Ozoad demandant leur indépendance du Mali.

Le gouvernement algérien a publié un communiqué condamnant les séparatistes Ozoad et a critiqué la position des séparatistes et le préjudice causé à l'intégrité territoriale de l'État du Mali; Il est même allé jusqu'à la mise en garde de toute ingérence étrangère.

Le communiqué ne s'est pas arrêté à ce point, mais les responsables gouvernementaux algériens ont déclaré que leur pays envisage la possibilité de fermer la frontière avec le Mali.

Il est vrai que la position algérienne à l'appui de l'intégrité territoriale du Mali est très importante, honorable et soutiendra la stabilité sans doute dans la région du Maghreb, qui doit sa plus grande coordination et la coopération entre les pays avoisinants afin de faire face aux organisations terroristes dans le Sahel.

Mais l'intéressant dans tout cela, c'est que les décideurs en Algérie soutiennent la dissidence des sahraouis contre le Maroc tout en permettant à leur mouvement armé, dirigé contre le voisin de l'ouest, d'élire domicile sur le territoire algérien.

Ajouter à cela le soutien présumé des responsables algériens à la spirale de violence en Libye quand les bataillons Kadhafi, soutenus avec de l'argent, des armes et des mercenaires contre les rebelles ! À souligner que l'Algérie fut le dernier pays à avoir reconnu les révolutionnaires Libyens du CNT. Avait-on peur que la révolution libyenne s'étende vers l'ouest ?

Nous espérons que la situation qui s'est passée au Mali pousse les décideurs algériens à adopter un changement fondamental dans les politiques régionales du pays, afin de modifier les attitudes traditionnelles concernant le conflit du Sahara occidental et l'unité territoriale du Maroc.

Abdelilah Sbai

© Une production

MAGHREB CANADA EXPRESS

"D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi

elfouladi@videotron.ca

CONTACT ET PUBLICITÉ

info@maghreb-canada.ca

Tel. (514) 576-9067

CHRONIQUEURS

Mostafa Benfarès, Ph.D.

(Canada)

Yassine El Fouladi, B.Sc.

(Canada)

Salaheddine Lemaizi, Journaliste
(Maroc)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Said Chayane, MBA (Canada)

Aladin Reskallah, M.Sc. (Canada)

INFOGRAPHIE

Abderrahman El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard

(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), et ce, depuis sa fondation en juillet 2003.



MARIA HOUEM
(Avocate / Lawyer)
LL.B., LL.M., LL.D (Ph.D.)
Doctorat en droit
Membre du barreau
du Canada et du Québec



● Droit de l'immigration ● Droit de la famille ● Droit criminel

4930, Côte-des-Neiges, suite 203, Montréal, (Qc)
Canada H3V 1H2

Tél: (514) 731-5858, Fax: (514) 731-42-10

mariahouem@hotmail.com <http://www.houemavocate.com>



Maitre Imane Ben Bahri L.L.B.
Avocate / Lawyer

✓ Droit Familial (Divorce, pension alimentaire, garde d'enfants...)
✓ Immigration
✓ Régie de Logement

3516 Av. Lacombe, suite 307
Montréal (Québec) H3T 1M1

Métro Côte-des-Neiges
www.canadian-dream.ca

Tel. : (514) 839-3875
Cell. : (514) 815-0761

e-mail : avocate@canadian-dream.ca